

RAPPORT DE LA COMMISSION SOCIALE, JEUNESSE ET ENFANCE DU 08 SEPTEMBRE 2026

Rapporteur : Anabela Fraga

DA 068 – 26.09 Crédits budgétaires supplémentaires de CHF 2'117'000.-

La Commission sociale, jeunesse et enfance s'est réunie le 8 septembre 2026 afin d'examiner les aspects sociaux de la DA 068 - 26.09.

Son préavis sera transmis à la Commission des finances, de l'économie et de l'administration, chargée des éventuels arbitrages avant la décision finale du Conseil municipal.

Le Service de la cohésion sociale constate une augmentation importante de la précarité.

Le chef du Service rappelle qu'une augmentation de la précarité a été constatée peu après la fin de la pandémie de COVID-19 par l'ensemble des services sociaux cantonaux et communaux. Cette augmentation a une incidence sur le plan des finances communales et sur le travail quotidien du Service de la cohésion sociale.

En l'absence de budget 2026 validé, l'administration fonctionne sur la base des douzièmes provisionnels 2025. Le budget 2025 consacré aux prestations financières s'élevait à CHF 1'320'000.-.

Les projections faisant apparaître un risque de dépassement, un crédit supplémentaire de CHF 300'000.- est demandé, ainsi qu'un poste supplémentaire à 80 %.

Entre 2022 et 2025, les sollicitations ont augmenté de 60 %, pour atteindre 1'600 en 2025. Les ouvertures de dossiers ont progressé de 58 %, avec 400 dossiers, et les prestations financières de 42 %, pour atteindre 650 prestations.

Le Service explique cette évolution notamment par la hausse du coût de la vie, des loyers et des primes d'assurance-maladie, ainsi que par les difficultés liées au logement et à l'emploi.

Une part importante des bénéficiaires sont des working poor. Cette augmentation entraîne un délai d'attente pouvant atteindre trois semaines et une pression accrue sur les collaborateurs.

Il rappelle que le Service de la cohésion sociale travaille dans une logique de subsidiarité, à savoir qu'il intervient auprès des personnes qui ne peuvent pas avoir accès à l'aide sociale pour des questions de barèmes mais qui traversent des situations de précarité et ont besoin d'aide

Les difficultés rencontrées par l'Hospice général ont également des répercussions sur les services communaux, certaines personnes se tournant vers ces derniers lorsqu'elles ne trouvent pas de réponse au niveau cantonal.

Une commissaire MCG remercie le Service pour le travail effectué et relève l'augmentation continue de la précarité.

Elle demande quel est l'impact du quartier de l'Étang sur les sollicitations, quel seuil de revenu est retenu pour aider les working poor et combien de personnes employées à 100 % ont été engagées depuis 2022.

Il est répondu qu'il est difficile d'isoler les données du quartier de l'Étang en raison de codes postaux communs avec d'autres quartiers. Le quartier comprend environ un tiers de logements sociaux, un tiers de loyers libres et un tiers de PPE.

Concernant les working poor, il est précisé qu'il n'existe pas de seuil unique : l'accès aux prestations tient notamment compte des barèmes de l'Hospice général calculés selon le RDU, puis de l'examen individuel du budget du bénéficiaire.

Concernant les effectifs, le Service indique que les ressources humaines n'ont pas évolué au même rythme que le nombre de dossiers.

Des données complémentaires seront transmises aux commissaires, notamment sur l'évolution des effectifs et le nombre de dossiers traités par employé.

Un commissaire (MCG) souhaite connaître l'évolution des effectifs du Service depuis 2011, en équivalents plein temps, et la comparer à l'évolution de la population. Il demande également quelle proportion des dossiers concerne les classes moyennes.

Le Conseiller administratif indique que les effectifs ont peu augmenté depuis 2018-2019 et propose de transmettre des données complémentaires concernant les effectifs, les dossiers et les personnes aidées.

Un commissaire (UDC) interroge l'évolution de l'aide sociale à Genève, l'application de la nouvelle loi cantonale et l'évolution future des besoins sociaux à Vernier.

Le Conseiller administratif relève que l'augmentation du nombre de cas avait commencé avant le changement de loi et rappelle les difficultés rencontrées par l'Hospice général.

Un commissaire (SOC) demande des précisions sur les causes de l'endettement, les outils dont dispose la Commune pour favoriser le désendettement, particulièrement auprès des jeunes, ainsi que sur les conséquences d'un suivi social de longue durée.

Le Service rappelle son partenariat avec la Fondation genevoise de désendettement, qui tient des permanences deux fois par mois, ainsi que l'«action impôt» destinée aux jeunes de 18 à 25 ans.

Un commissaire (LED) s'interroge sur la réinsertion professionnelle des personnes à l'aide sociale et sur les liens entre le Service et les entreprises de Vernier.

Il est répondu que des collaborations existent entre les dispositifs liés à l'emploi et à l'aide sociale. Certains dossiers sont co-suivis et le Service peut mettre les personnes en relation avec des opportunités professionnelles dans le tissu économique verniolan.

Préavis de la commission au terme des discussions,

VOTE :

Acceptons-nous de préavis favorablement la DA 068 – 26.09 Crédits budgétaires supplémentaires de CHF 2'117'000.00 ?

7 OUI (3 SOC, 2 VERT.E.S, 1 LED, 1 PLR)

4 Abst. (2 MCG, 2 UDC)

Les éventuels arbitrages financiers relèveront de la Commission des finances, de l'économie et de l'administration avant la décision finale du Conseil municipal.